

R BASTIEN SCORDIA

1 mars 2024, 14:46, mis à jour le 26 mars 2024, 14:46

4 min

# Le gouvernement veut faire participer les collectivités à l'effort d'économies

finances publiques

*"Tout ne peut pas reposer que sur les dépenses de l'État",* a indiqué ce matin le ministre de l'Économie, alors que l'Insee vient de confirmer le creusement du déficit public. Reste désormais à savoir comment les collectivités territoriales pourraient être associées au nouvel effort d'économies. Une perspective déjà rejetée par les élus locaux.

L'Insee vient de confirmer la mauvaise nouvelle : initialement prévu à 4,9 % du PIB par l'exécutif, le déficit public est finalement monté à 5,5 % en 2023. *"L'objectif n'a pas été atteint, a réagi ce mardi matin sur RTL le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire. Il faut en tirer les conséquences."* Tout en maintenant l'objectif de *"repasser sous les 3 % en 2027"*, le locataire de Bercy a donc confirmé la perspective de nouvelles économies.

Le creusement du déficit *"va demander des efforts supplémentaires",* a-t-il prévenu au micro de RTL ce 26 mars en exhortant à *"plus de détermination, beaucoup de méthode et beaucoup de sang-froid"* pour trouver des gisements d'économies. Pour atteindre cet objectif, Bruno Le Maire appelle ainsi à *"une prise de conscience collective sur la nécessité de faire des choix dans toutes nos dépenses publiques"*. *"Tout ne peut pas reposer que sur les dépenses de l'État",* a-t-il développé, confirmant donc que les économies à venir concerneront aussi les dépenses sociales et surtout celles des collectivités locales.

ARTAGER ne peut pas éviter de demander des efforts aux administrations publiques locales”, estime l'économiste François Ecalle en évoquant plusieurs possibilités “à court et moyen termes”, comme la réduction des dotations versées par l'État aux collectivités ou des impôts qui leur sont affectés, mais aussi le retour éventuel de contrats financiers pour limiter les dépenses des collectivités.

## Millefeuille administratif et arrêts maladie

À long terme, il y a toujours le chantier de l'organisation territoriale”, ajoute ce spécialiste des finances publiques. Devant les députés et les sénateurs mi-mars, Bruno Le Maire a déjà dit son intention de s'attaquer au millefeuille administratif pour trouver des économies. “Nous devons travailler sur le nombre de strates administratives”, locales comme nationales, avait-il affirmé, alors qu'Éric Woerth et Boris Ravignon ont été chargés de plancher sur le sujet. Leurs conclusions sont attendues dans les

## Les associations d'élus en colère

Autre piste évoquée par François Ecalle : l'augmentation, sans compensation, du taux de cotisation des collectivités à la caisse de retraite de leurs agents, la CNRACL, “qui en a besoin”, selon l'économiste. Ce taux, pour rappel, a déjà été augmenté d'1 point le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Une compensation a été prévue pour les collectivités grâce à une réduction des cotisations maladie qu'elles payent pour leurs agents titulaires. Mais cette compensation n'est prévue que pour l'année 2024. Quant aux modalités de compensation pour les années à venir, elles sont renvoyées aux conclusions d'une mission d'inspection en cours sur le déficit des régimes de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Ce qui ne manque pas d'inquiéter les élus locaux.